



AIDE A L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LES BATIMENTS

Version du 18 août 2009

Les aides portent sur des actions permettant de préparer le secteur du bâtiment aux programmes de lutte contre le changement climatique, et notamment aux étapes 2012, 2020 et 2050 (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre). Elles se décomposent de la manière suivante :

1) Aides à la décision

- Conseil d'Orientation Energétique (COE) ou Audit Energétique Global (AEG)
- Diagnostic énergétique
- Pré-diagnostic énergétique
- Etude de faisabilité (optimisation, énergies renouvelables)
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur la mise en place d'une démarche de qualité environnementale.

2) Soutien aux investissements d'opérations de construction neuves et de réhabilitation

Bâtiments neufs

- Bâtiments « Basse Consommation », passifs et à « Energie positive » dans le cadre de la consultation « PREBAT »,
- Logements sociaux neufs « Basse Consommation » s'inscrivant dans le référentiel régional sur la Qualité Environnementale,
- Autres opérations exemplaires (bâtiments industriels), au cas par cas.

Réhabilitation

- Bâtiments « Basse Consommation » dans le cadre de la consultation « PREBAT »
- Rénovation des logements sociaux, des bâtiments tertiaire (public, privé)

Le détail de ces aides à la décision et des aides à l'investissement est donné ci-après.

N.B : Les aides de la Région Rhône-Alpes sont données à titre indicatif.

1.- AIDES A LA DECISION

LES BATIMENTS EXISTANTS

TYPE	Critères techniques (ADEME)	Phase	Maîtres d'ouvrages éligibles	Taux d'aide ADEME (Plafond : assiette des dépenses éligibles)	Aide Région Rhône-Alpes
COE ou AEG	Respect du cahier des charges de l'ADEME (*)	En amont d'un projet de rénovation	Gestionnaire de parcs immobiliers privés ou public	40% Plafond assiette : 30 000 € (gros dossiers : examiné au cas par cas)	30% Plafond de 20 000 € Eligibles : collectivités de moins de 50 000 habitants
Pré-Diagnostic énergétique	Respect du cahier des charges de l'ADEME (*)	En amont ou en phase « projet »	Régies et syndics de copropriétés, SCI	40% Plafond assiette : 2 300 € (simple) Plafond assiette : 3 800 € (opérationnel)	
Diagnostic énergétique	Respect du cahier des charges de l'ADEME (*)	En amont ou en phase « projet »	Tout type de maître d'ouvrage	40% Plafond assiette : 75 000 €	
Faisabilité Energie renouvelables	Respect du cahier des charges de l'ADEME (*)	En amont ou en phase « projet »	Tout type de maître d'ouvrage	40% Plafond assiette : 75 000 €	
Etudes d'optimisation énergétique	Objectif de performances correspondant au minimum au label BBC Rénovation. Simulations thermiques dynamiques, calcul RT Existant Globale (sous conditions)... Respect du cahier des charges de l'ADEME (*).	Aides à la décision en phase « projet » : APS, APD	Tout type de maître d'ouvrage	40%, aide plafonnée à 6 k€.	
AMO HQE	<u>Logement social</u> Mise en place au plus tard en programmation Respect du cahier des charges de l'ADEME (*) Traitement de l'énergie : RT Ex Globale -20%.	Aides à la décision en phase « projet » : du programme, à l'APS, APD, chantier et suivi pendant 2 ans.		50% Plafond de l'assiette : 75 000 €	
	<u>Maîtres d'ouvrages publics (collectivités...)</u> Mise en place au plus tard en programmation Respect du cahier des charges de l'ADEME (*) Traitement de l'énergie : RT Ex Globale -20%.			50% Plafond de l'assiette : 75 000 €	-
	<u>Autres : aménageurs, entreprises... :</u> à examiner au cas par cas, selon l'avancement du projet, le niveau de performances énergétiques visé.....			50% Plafond de l'assiette : 75 000 €	

(*) Disponible sur demande

LES BATIMENTS NEUFS

TYPE	Critères techniques (ADEME)	Phase	Maîtres d'ouvrages éligibles	Taux d'aide ADEME	Aide Région Rhône-Alpes
Etudes d'optimisation énergétique	Simulations thermiques dynamiques (calcul non réglementaire) Respect du cahier des charges de l'ADEME (*) Objectif de performances énergétiques correspondant au minimum au label BBC 2005	Aides à la décision en phase « projet » : APS, APD	Uniquement les PME/PMI, associations et opérations de logements sociaux de moins de 12 logements	Jusqu'à 50%, plafonnée à 6 k€.	-
AMO HQE	<u>Logement social neuf</u> Inscription de l'opération dans le profil « très performant » ou « basse consommation » du référentiel régional Respect du cahier des charges de l'ADEME (*)	Aides à la décision en phase « projet » : du programme, à l'APS, APD, chantier et suivi pendant 2 ans.		35% Plafond de l'assiette : 75 000 €	35% (Instruction : DPT)
	<u>Maîtres d'ouvrages publics (collectivités...)</u> Mise en place au plus tard en programmation Respect du cahier des charges de l'ADEME (*) Traitement de l'énergie : RT 2005-20%.			50% Plafond de l'assiette : 75 000 €	-
	<u>Autres : aménageurs, entreprises... : à examiner au cas par cas, selon l'avancement du projet, le niveau de performances énergétiques visé.....</u> Solliciter la Délégation Régionale de l'ADEME			50% Plafond de l'assiette : 75 000 €	-

IMPORTANT : pour les bâtiments neufs il n'y a pas d'aide sur :

- les études de faisabilité « énergies renouvelables » (solaire thermique, PV, bois énergie...)
- les études en phase « projet », excepté pour les associations, entreprises et les opérations de logements sociaux de petite taille (< 10 logements).

2.- AIDES A L'INVESTISSEMENT

CADRE	CIBLES	AIDES DE L'ADEME		Aide Région Rhône-Alpes
		Critères techniques	Taux d'aide	
Accord cadre ADEME-REGION-ARRA HLM (neuf)	Habitat social neuf	Dispositif régional Qualité environnementale dans les logements sociaux neufs. Inscription de l'opération dans le profil « Basse Consommation » du référentiel régional (*)	35 €/m ² su et une limite par opération (100 k€).	Profil « Très Performant » : 35 €/m ² su Profil « Basse Consommation » : 35 €/m ² su.
Appel à Projet PREBAT (rénovation, neuf,)	Habitat privé, tertiaire ¹ en neuf ou rénovation Habitat social en rénovation	Cahier des charges de consultation établi chaque année par l'ADEME, la REGION et l'Anah. Consultation 2009-2010 en cours (*)	Aide comprise entre 40 à 60 € /m ² SHON suivant les cas, limité à 200 k€/opération. Voir détails dans le cahier des charges de la consultation PREBAT, version de janvier 2009, téléchargeable sur : www.prebat.net www.rhonealpes.fr	
Rénovation	Tertiaire public et privé Logement social et copropriétés dégradées : aides FEDER et Région (logt social uniquement)	Selon critères de performances énergétiques (*), aide sur les travaux de maîtrise de l'énergie. Cumulable avec les aides sur les énergies renouvelables. Niveau Classe C ou C « Evolutif vers BBC » ou Basse Consommation (*)	Niveau « base » : 25 €/m ² SHON Applicable à partir du 1 ^{er} juillet 2009 (Date de réception des dossiers de demande d'aide) Instruction DDE (Classe C ou Cévol.) ou ADEME (Niveau BBC).	- Aide possible sur les logements de classe initiale D : - vers classe C + B hors BBC (80 à 150 kWh/m ² shon / an) : 3000 € / logement - vers classe B en BBC (50 à 80 kWh/m ² shon / an) : 6000 € / logement Politique ponctuelle d'appel à projets
Autres opérations exemplaires	Bâtiments industriels.....	Critères définis lors de l'instruction	Au cas par cas, selon le système d'aide de l'ADEME	-

(*) Disponible sur demande

Pour toutes les aides de l'ADEME

¹ hors commerces, hôpitaux, cliniques, bâtiments sportifs, lycées, collèges,

Les aides de l'ADEME sont accordées selon les allocations de moyens annuels dans le cadre des systèmes d'aides en vigueur.

Composition d'un dossier de demande de subvention : solliciter la Délégation Régionale de l'ADEME

Le montant de subvention est appliqué sur un montant de dépenses HT, hors maîtrise d'œuvre. A titre dérogatoire et à la demande du porteur de projet, la dépense peut être prise en compte toutes taxes comprises dans la mesure où celui-ci peut justifier de la non récupération de la TVA.